



INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

publié le 15/01/2019

Si vous souhaitez inscrire vos enfants à l'association sportive du collège, vous devez :

- 1) imprimer le document
- 2) le remplir
- 3) donner ce document à un enseignant d'EPS accompagné d'un chèque de 20 euros.

Sportivement.

L'équipe EPS.

Document joint

 [ruelle_olympique_college_association_2_](#) (PDF de 123.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.